

## Règles générales

1. Il est INTERDIT de manger ou de boire dans l'enceinte de la piscine. Seules les bouteilles d'eau incassable sont permises.
2. Il est INTERDIT de laisser chaussures d'extérieur, sacs à fourbi ou effets personnels sur le pourtour de la piscine. Veuillez les ranger dans un casier.
3. Les personnes atteintes de maladies transmissibles (rhume, grippe, plaies ouvertes, coupures non guéries, etc.) ne sont PAS autorisées dans la piscine.
4. TOUS les baigneurs DOIVENT PRENDRE UNE DOUCHE avant d'entrer dans la piscine. Tous les baigneurs qui vont aux toilettes DOIVENT PRENDRE UNE DOUCHE avant d'entrer ou de retourner dans la piscine.
5. Les enfants de 5 ans et moins ne sont pas admis dans les piscines à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un parent ou d'un tuteur d'au moins 18 ans responsable de leur surveillance directe. Le parent ou le tuteur doit participer activement et demeurer près de l'enfant en tout temps. Il ne peut surveiller que trois enfants au maximum.
6. Les enfants de 6 à 11 ans qui ne réussissent pas le test de natation (deux largeurs de piscine) doivent demeurer à la portée de leur parent ou d'un tuteur d'au moins 18 ans. Ils sont limités à l'extrémité peu profonde ou à l'extrémité profonde s'ils portent une VFI sous la supervision directe d'un parent ou d'un tuteur. Le parent ou le tuteur ne peut surveiller que trois enfants au maximum.
7. Les enfants de 6 à 11 ans qui réussissent le test de natation (deux largeurs de piscine) n'ont pas besoin de la surveillance directe d'un tuteur. Le parent ou le tuteur doit rester sur le bord de la piscine (en maillot de bain). Pour les enfants de 12 ans et plus, le parent ou le tuteur doit demeurer dans l'établissement.
8. Les surveillants de baignades peuvent à leur discrétion faire passer un test de natation aux baigneurs de tous âges (y compris les adultes) avant qu'ils n'entrent dans la piscine.
9. Les nouilles et les balles ne sont permises que dans la partie peu profonde et dans la pataugeoire.
10. Les tapis flottants ne sont permis que dans la partie peu profonde et il est INTERDIT de se tenir debout dessus, de nager dessous ou de les retourner.
11. Il est INTERDIT de tenir des concours d'apnée ou de nage sous l'eau. Il est interdit de pratiquer l'hyperventilation, l'apnée répétitive et l'entraînement hypoxique dans les piscines des FAC pendant les activités récréatives, le conditionnement physique militaire et les activités sportives.
12. Il est INTERDIT de courir, de se bagarrer ou de s'adonner à des jeux bruyants dans l'aire de la piscine en tout temps.
13. Le plongeon n'est autorisé que dans la partie profonde de la piscine.
14. Pour assurer la sécurité et le plaisir de tous, VEUILLEZ vous familiariser avec tous les règlements des installations.

## Règles de la glissoire

1. UNE seule personne à la fois sur la glissoire.
2. Vérifiez que la zone est dégagée avant de glisser.
3. Les utilisateurs doivent SEULEMENT entrer et sortir de la glissade les PIEDS DEVANT.
4. Nagez immédiatement pour faire place au prochain glisseur.
5. Les enfants qui ne savent pas nager doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur qui les attend au bas de la glissade (sur le côté).
6. Pour assurer la sécurité et le plaisir de tous, VEUILLEZ-vous familiariser avec tous les règlements des installations.

## Règles du tremplin

1. Tous les utilisateurs doivent être capables de parcourir deux largeurs de piscine à la nage.
2. Une seule personne à la fois sur le tremplin.
3. Tous les utilisateurs doivent attendre sur le bord pendant que le tremplin est occupé.
4. Un seul rebond est permis à partir du tremplin. Il faut sauter de l'extrémité du tremplin, PAS sur les côtés.
5. Vérifiez que la zone est dégagée avant de sauter.
6. Il est INTERDIT de faire des pirouettes en sautant du tremplin.
7. Pour assurer la sécurité et le plaisir de tous, VEUILLEZ vous familiariser avec tous les règlements des installations.